



Communiqué

Le quartier de la Cité piétonnisé

Le quartier de la Cité passera en zone piétonne dès le 17 août 2020, répondant ainsi à une demande citoyenne et après concertation des acteurs locaux. Des aménagements provisoires sous forme de « salons d'été » viendront souligner les endroits emblématiques du cœur historique de Lausanne et permettront aux passant-e-s et aux riverain-e-s de profiter autrement de ce lieu exceptionnel. Ces mesures s'inscrivent dans la politique municipale de valorisation de l'espace public « Rues vivantes » ainsi que celle visant l'accompagnement à la sortie de la crise sanitaire.

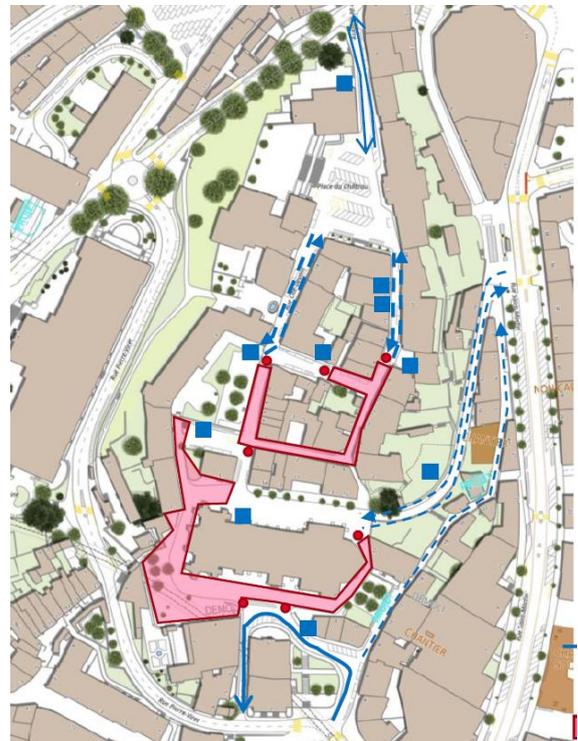
La Ville de Lausanne poursuit sa politique volontariste en matière d'espaces publics en rendant piéton une partie du quartier de la Cité, aujourd'hui zone de rencontre. Le projet s'inscrit dans la lignée des mesures prises par la Municipalité ces derniers temps (quais d'Ouchy et de Belgique réservés à la mobilité douce, extension des terrasses et du périmètre des marchés, aménagements piétons et cyclables) qui visent à accompagner la sortie de la crise sanitaire et favoriser la convivialité dans les espaces publics.

Ainsi dès le 17 août 2020, le quartier de la Cité passera pour partie en zone piétonne, et les flux de circulation demeurant seront profondément modifiés selon le schéma ci-dessous.

Principes d'apaisement de la zone

- Transit impossible au travers de la Cité ;
- accès à la cour du Gymnase et aux autres parkings privés maintenu ;
- instauration d'un double sens sur Cité-Devant et Cité-Derrière sans connexion ;
- piétonisation complète du secteur sud et d'une partie de la rue de l'Académie ;
- libération complète de la majorité du parvis de la Cathédrale ;
- libération complète d'une partie de l'espace sur Cité-Devant ;
- l'av. Robert de Menthon passe en double sens pour les riverain-e-s ;
- L'accès à des places de stationnement est garanti aux riverain-e-s notamment par l'ouverture de la place du Château aux détenteurs et détentrices de macarons.

- > Sens de circulation pour les véhicules autorisés
- Accès / places privées (approx)
- Élément de mobilier fixe empêchant le trafic
- Secteur complètement libéré de trafic





Espaces publics et aménagement

La Municipalité a également pris des mesures complémentaires pour rendre le quartier de la Cité, cœur historique de Lausanne et siège des autorités cantonales, plus convivial et attractif. En plus des autorisations d'extension de plusieurs terrasses d'établissements publics déjà en vigueur dans ce quartier, la Ville prévoit en effet de mettre en valeur les espaces publics aujourd'hui vides ou délaissés par des aménagements éphémères permettant aux passant·e·s de profiter autrement du quartier durant l'été 2020.

Ainsi, de véritables « salons d'été » constitués de tables, chaises et autres bancs de brocante estampillés « Rues vivantes » seront notamment installés sur plusieurs espaces publics dont la Cité regorge. Cette mesure de mise en valeur des espaces publics a été élaborée en partie grâce au concours des habitant·e·s lors de la marche exploratoire publique du 13 juillet 2020.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch/

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 13 août 2020